

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BANNIERES (TARN)

Séance du 24/01/2008

Date de convocation : 18/01/2008 – Date d'affichage : 18/01/2008

Nombre de membres : Afférents au conseil : 11 – En Exercice : 10 – Présents : 9

Le Vingt Quatre Janvier de l'an deux mille huit à 21Heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr GAUTHIER Gilbert, Maire.

Présents : Mrs. GAUTHIER Gilbert, LAURENS Jean-Claude, MONTAMAT Raymond, JAUSSELY Noël, Madame BORDENAVE Martine, M. DURAND Christian, Me CALVEL Catherine, M. TOULASSI David.

Etait absent ou excusé : M. SANCHEZ Jean

Secrétaire de séance : M. BORDENAVE Martine

Objet : Projet Autoroutier de CASTRES-TOULOUSE

Le Conseil Municipal de Bannières Tarn, après avoir examiné les tracés des trois corridors, en s'appuyant sur le dossier d'Octobre 2007, version 5, Page 101, Planche 2,

- se pose la question sur l'opportunité de la construction d'une liaison autoroutière CASTRES-TOULOUSE,
- Dans l'hypothèse où l'autoroute se réaliserait, le corridor B1 est **INACCEPTABLE** pour les raisons suivantes :

Il coupe la commune en 2, isolant une vingtaine de maisons.

Il déstructure les exploitations agricoles

Il apporte des nuisances visuelles et sonores très importantes.

En conclusion, afin de préserver l'unité et l'équilibre de la commune, le **CORRIDOR B2 LE PLUS PRES DU GIROU est le plus approprié.**

Pour copie certifiée conforme,
Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits
Le Maire GAUTHIER Gilbert



Acte rendu exécutoire dès réception
En S/P le 31.01.2008
Publication ou affichage le 31.1.2008
Le Maire GAUTHIER Gilbert

